

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE L'ÉQUIPE COLLÉGIALES DU 18 JANVIER 2003

Nous étions dix à nous réunir ce jour à la Sorbonne. Après discussion, le principe suivant a été retenu pour notre rythme de réunion : deux dans l'année, comme à l'habitude. Celle de l'hiver (décembre ou janvier) aura lieu à Paris, le jour suivant la réunion des *Fasti Ecclesiae Gallicanae* car la majeure partie des collaborateurs de l'équipe Collégiales appartient aussi à l'équipe des *Fasti*. La réunion de l'été sera organisée en dehors de Paris.

Nous inaugurons ce nouveau principe dès l'été 2003. Nous nous retrouverons en effet à Amiens, les 14 et 15 juin. Pascal Montaubin sera notre "correspondant" sur place et s'occupe de nous réserver un lieu d'accueil à l'Université de Picardie. Le samedi après-midi sera consacré à la réunion habituelle et le dimanche à la visite des collégiales de la Somme (Picquigny, Longpré-les-Corps-Saints, Abbeville, Noyelles-sur-Mer). A été proposé d'inviter à la réunion du samedi Amaury Gnat, spécialiste de la collégiale de Crépy-en-Valois ainsi que Charles Mériaux, maître de conférences à l'Université de Reims, haut médiéviste, pour une mise au point sur les problèmes que pose l'identification des collégiales aux hautes époques.

Quant au projet lyonnais, il a été repoussé à juin 2004 pour nous laisser le temps de mettre sur pied un projet de rencontre avec les archéologues de l'UMR 5138 (Lyon 2) qui travaillent sur l'aménagement de l'espace ecclésial. Le samedi pourrait être consacré à une réflexion commune autour d'un thème à choisir, et le dimanche à la visite des collégiales de Lyon.

La discussion suivante a porté sur les trois travaux que nous avons en cours. Il a été conclu que nous laissons pour l'instant de côté la carte commune, ainsi que le tableau de comptabilisation, car ils dépendent trop étroitement d'une chronologie à redéfinir, comme nous en avons émis le souhait à la réunion précédente. Nous avons donc longuement parlé du tableau à 9 entrées. Il s'avère nécessaire (dans la perspective d'une publication d'un répertoire commun, par exemple), de le remplir avec le plus de précision possible. Pour cela, il a été décidé de se mettre d'accord sur un minimum de sources dont on est sûr qu'elles auront été vues par tout le monde, pour tous les diocèses pris en charge.

Ces sources sont les suivantes :

- pouillés
- lettres pontificales des XIII^e et XIV^e siècles
- comptes de décimes
- visites pastorales

mais également :

- *Gallia Christiana* et pièces justificatives publiées par la bibliographie existant sur le diocèse
- répertoires numériques des Archives Départementales

Et enfin, toute la bibliographie générale sur les collégiales étudiées et les sources propres à celles-ci, mais à propos desquelles on ne peut plus définir de minimum commun.

Pour notre tableau commun (qui répertorie déjà plus près de 600 collégiales), nous avons décidé plusieurs précisions de détail pour y faire figurer nos données. Dans le champ "date de fondation", il faut faire apparaître la date où l'on a pour la première fois mention d'une communauté de chanoines (il faut que ce terme apparaisse dans les sources). Cela va forcément nous conduire à postdater les collégiales les plus anciennes mais ainsi nous sommes sûrs d'avoir un critère commun. Quand l'établissement a fait l'objet d'une refondation (reconstruction du bâtiment, nouveaux statuts,

dotation supplémentaire, etc...), la date de cette refondation devra apparaître comme suit :

- A) 1185 (= la date de fondation d'une communauté de chanoines)
- B) 1245 (= la date d'une fondation nouvelle).

En cas d'incertitude sur la date de fondation, il sera possible de faire apparaître qu'il ne s'agit que d'une première attestation comme communauté de chanoines (et non d'une fondation *stricto sensu*).

Enfin, quand la date est incertaine, il sera possible de faire figurer une date repère.

Le principe est le même pour le champ "fondateur" :

- A) nom du fondateur
- B) nom du "refondateur".

Quant au champ "nombre de chanoines", voici les précisions qui le concernent. On entre dans ce champ le nombre de chanoines, quand on le connaît de manière certaine. Il serait souhaitable de noter la date de cette donnée à côté du chiffre donné, et même de noter plusieurs chiffres avec leurs dates quand le chiffre varie. Exemples :

- X (1185) signifie X chanoines attestés en 1185,
- Y (1245) signifie Y chanoines attestés en 1245,

Quand on ne connaît pas le nombre de chanoines, on indique alors, et seulement dans ce cas, le nombre de bénéfices, soit le nombre souvent donné par les pouillés (en additionnant les prébendes, les dignités, les doubles prébendes, les demi-prébendes, etc...).

Nous avons enfin répertorié tous les diocèses pris en charge par un collaborateur à ce jour afin de voir si nous atteignons un seuil suffisant de connaissances pour commencer à tirer des conclusions fiables. Il s'avère que la majeure partie des diocèses a trouvé preneur mais qu'il reste encore de grandes lacunes pour l'Est et le Sud-Est de la France, ainsi que pour la Bretagne.

Voici quelle est la répartition des diocèses entre chacun à cette heure :

Hervé CHOPIN (Lyon, Belley, Clermont, Valence, Gap, Die, Le Puy, Saint-Flour, Uzès)
Jean-François CAUCHE (Arras)
Michel FOL et Philippe GENEQUAND (Genève, Maurienne, Tarentaise, Viviers, Grenoble, Vienne, Chambéry / Besançon ?)
Anne-Marie et Michel HAYEZ (Avignon)
Roselyne LEBOURGEOIS (Beauvais, Senlis, Soissons / Tours ?)
Anne MASSONI (Paris, Meaux, Limoges, Tulle)
Pascal MONTAUBIN (Amiens, Laon, Chartres, Coutances, Avranches, Bayeux, Lisieux)
Monique MAILLARD (Tournai, Cambrai, Théroüanne)
Fabrice RYCKEBUSCH et Michelle FOURNIE, Catherine SAINT-MARTIN (Agen, Toulouse, Bazas, Pamiers, Auch, Rieux, Bordeaux, Lombez, Condom, Lectoure, Vabres, Dax, Saint-Papoul, Aire, Rodez, Bayonne, Sarlat, Périgueux, Comminges, Couserans, Tarbes, Lescar, Oloron, Montauban, Albi, Cahors, Castres, Lavaur).
Vincent TABBAGH et Jean-Pierre BRELAUD (Rouen, Sens, Auxerre, Nevers, Autun, Langres, Chalon, Macon, Angers)
Laurent VALLIERE (Poitiers, Maillezais, Saintes, Angoulême, Luçon)
Charles VULLIEZ (Orléans)